



Après un Obligation de Quitter le Territoire Français sans délai

Par **AIMEEZ**, le **26/11/2014** à **22:56**

Bonsoir, le père de ma fille qui se retrouve en situation d'irrégularité depuis 4 ans et dont je suis séparé depuis que mon bébé avait 3 mois pour des faits de violences aggravées, a reçu un OQTF sans délai en septembre.

Maintenant il a saisi un avocat du droit de l'immigration pour plaider le 2 décembre prochain à Grasse, qu'il veut rester sur le sol Français.

Je ne comprend pas comment peut on entrer même dans un Tribunal lorsque l'on est sensé ne plus être sur le sol Français, puis plaider alors qu'il devrait être hors territoire depuis 2.5 mois.

Les conditions pour rester il ne les remplit pas, à savoir

-un enfant Français (lui est américain et moi des pays bas)

ma fille est Néerlandaise, et peut éventuellement prétendre à la nationalité Française lorsqu'elle atteindra 18 ans.

-avoir toujours payé la pension alimentaire, ou au moins depuis 2 ans, ce qui n'est pas le cas, il l'a payé 1 fois

-travailler dans une entreprise Française - n'est pas le cas

Quel sont ses chances de pouvoir rester sur le sol Français.

Ma fille a besoin de se construire et là cela devient vraiment très compliqué pour elle.

Merci beaucoup

Aiméez